



académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aveyron
éducation
nationale

Rodez, le 25 mars 2016

Monsieur,

D.S.D.E.N. de
l'Aveyron

Division de
l'enseignement privé
(DEPRIV)

Par courrier du 18 mars, vous m'interpellez sur plusieurs points concernant la journée « immersion des futurs élèves de 6^{ème} ».

Dans un premier temps, je vous confirme que l'accès aux listes des élèves scolarisés en CM2 dans les écoles publiques par les écoles privées est impossible : base élèves n'est accessible qu'au directeur de l'école concernée.

En outre, pour les autres questions, j'ai interrogé le directeur diocésain qui doit m'adresser des éléments d'information.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Dossier suivi par
Christel Chantret
courriel
ia12-depriv@ac-toulouse.fr
tél.
05 67 76 53 84
fax
05 67 76 53 48

279 rue Pierre-Carrère
C.S. 13117
12031 Rodez cedex 9

Pour la rectrice, et par délégation,
le directeur académique des services de
l'Éducation nationale,
directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale de l'Aveyron


Dominique Roure

Monsieur Sébastien Ségur
SE UNSA 12